

**DELIBERATION N° 2010/05-02 - CHANTIER D'INSERTION DU GRAND NANCY –  
CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ACTION SAUVOY**

**Rapporteur : Monsieur LE MAIRE**

Le Grand Nancy a souhaité organiser un chantier d'insertion intercommunal. Celui-ci prévoit plusieurs opérations dont certaines dans le domaine des espaces verts. Le site du Dynapôle a notamment été choisi et l'objectif fixé est de réaliser l'entretien des voies ferrées.

Cette action permettra de mobiliser une équipe de 6 personnes en contrats aidés (contrats uniques d'insertion), encadrées par des personnes qualifiées, employées par l'association.

Il est à noter que cette opération a fait l'objet d'une validation au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et que l'association bénéficiera à ce titre d'un financement du Grand Nancy.

L'opération donnera lieu à 3 séquences d'interventions : la première aura lieu en juin 2010 et les suivantes respectivement en novembre 2010 et en février 2011.

La ville de Ludres a donc été sollicitée, l'intervention ayant lieu sur son territoire. A ce titre, il est possible que celle-ci prenne en charge une partie des frais matériels, notamment l'évacuation des déchets.

Une convention est donc proposée entre l'association Action Sauvoy et la ville de Ludres afin de convenir des engagements de chacun.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- d'approuver la convention entre Action Sauvoy et la ville de Ludres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2010.